



Concours sans intervention d'intelligence artificielle

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO « FIL ROUGE » 2027



LE GÉANT
DES BEAUX-ARTS

PHOTO
STUDIO LAB



Centre Victoire Tinayre

ARTICLE 1- DATES ET PARTENAIRES DU CONCOURS

La Compagnie Les Petits Chantiers, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, organise un concours photographique, libre et gratuit.
Des partenaires peuvent y être associés sur décision de l'organisateur.

Le concours se déroulera sur la semaine du lundi 25 janvier au samedi 30 janvier 2027, à la galerie théâtrale Le Fil Rouge, située au RdC 4 rue Wurtz - 75013 PARIS.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous, amateurs ou professionnels, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille, ainsi que toute personne ayant déjà remporté un prix (jury ou public) lors d'un concours organisé au Fil Rouge.
Le nombre de participants est limité à 20.

Aucune intervention d'intelligence artificielle n'est autorisée dans la conception ou la réalisation de la photo présentée.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion. Une seule participation par personne et par famille est acceptée.

ARTICLE 3 - FORME et THÈME

Critères de forme : **Une photo au format 20x30cm ou 21x29,7 cm (A4)**

Thème du concours : **L'AIR DU TEMPS**

ARTICLE 4 - ORGANISATION / PRÉSELECTION

La photo numérique en bonne définition doit être envoyée via la plateforme WETRANSFER à l'adresse : lespetitschantiers@free.fr

Date limite de l'envoi pour candidater : dimanche 31 décembre 2026

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours photo/prénom/nom »

Le corps de l'email comprendra :

Un commentaire de 10 lignes maximum sur la démarche artistique en rapport avec la photo envoyée.

Les prénom et nom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant.

Une confirmation de réception est envoyée au maximum quatre jours après l'envoi de votre mail. Dans le cas contraire, merci de contacter rapidement l'organisateur sur lespetitschantiers@free.fr.

Aucune réclamation ne sera retenue après le 4 janvier 2026 à minuit.

Une commission restreinte des membres du bureau se réserve le droit de supprimer les candidatures à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Cette commission sélectionne les 20 candidats selon des critères techniques, artistiques, et selon leurs affinités.

Un email est envoyé en retour avant le samedi 16 janvier 2027, pour signifier si la candidature est retenue.

ARTICLE 5 : RÉCEPTION DE LA PHOTOGRAPHIE À EXPOSER.

Chaque candidat sélectionné par l'organisateur envoie ou porte à la galerie la photographie retenue, sur **papier photo au format 20cmx30cm, ou A4 (21x29,7cm)**, sans encadrement, avec au dos ses prénom et nom collés sur étiquette.

Date et heure limites de réception de la photo retenue : lundi 18 janvier 2027 à 19h

Adresse : Galerie-théâtrale Le Fil Rouge.
RdC - 4 rue Wurtz - 75013 PARIS.
Le cachet de la poste ou un reçu faisant foi de dépôt.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES POUR LE CONCOURS

Les photographies seront exposées pendant la semaine du lundi 25 janvier au samedi 30 janvier 2027.

La galerie Le Fil Rouge sera ouverte au public de 16h à 19h.

Les photographies seront exposées dans un cadre blanc (32cm x 42cm) avec marie-louise blanc, définies uniquement par un numéro (sans le nom du candidat). Les 20 photographies seront exposées sur les trois murs de la galerie, les numéros ayant été tirés au sort avant l'accrochage.

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU JURY / VOTE PUBLIC

- Pour le prix du Jury, la composition est la suivante :

2 membres du bureau des Petits Chantiers, 1 artiste de la galerie Fil Rouge, 2 photographes ayant déjà exposé à la galerie, 1 représentant par partenaire (facultatif)

- Pour le prix du public :

Chaque visiteur reçoit un bulletin de vote pour les sept jours.

Il lui permet de cocher trois photographies auxquelles il donne une voix. **Limite du vote public : samedi 31 janvier à 18h.**

ARTICLE 8 : ANNONCE DES RÉSULTATS ET PRIX

Annonce des résultats : le samedi 31 janvier à 19h. La présence de tous les participants est fortement appréciée.

Le Prix du Jury :

- **Une semaine d'exposition au Fil Rouge au mois d'avril, mai ou juin 2027. Les dates sont à définir avec le gagnant car sa présence pour les permanences pendant les heures d'ouverture de la galerie est obligatoire.**

- Le tirage de 20 photos au format 20x30cm.

- le prêt de 20 encadrements pour des tirages 20x30cm pendant la semaine d'exposition au Fil Rouge.

- Deux semaines d'exposition au centre Paris Anim (encadrements au soin de l'artiste) à partir de septembre 2027.

+ des prix remis en fonction des partenaires associés au concours.

Les Prix du Public (les 2 participants ayant obtenu le plus de voix) :

- Les deux photos gagnantes exposées au Centre Paris Anim pendant deux semaines à partir de septembre 2027

+ des prix remis en fonction des partenaires associés au concours,

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Les photos présélectionnées pourront faire l'objet d'une diffusion à visée d'information sur le concours, par tous les supports jugés utiles par l'organisateur du concours, et notamment les réseaux sociaux, mailings, newsletters,...

A l'issue de la période d'exposition, le 31 janvier 2027, si l'organisateur du concours souhaite exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

ARTICLE 10 : DIFFUSION CONCOURS

Il est demandé à tous les participants de diffuser sur ce concours dans le droit et le respect de chacun.

Ainsi toute communication devra faire apparaître les logos et coordonnées de l'organisateur et des possibles partenaires

ARTICLE 11 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, la compagnie Les Petits Chantiers se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les différents participants.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Rappel des dates :

- **semaine du lundi 25 janvier au samedi 30 janvier 2027: exposition des photos pour le concours**

- **Prévoir une semaine en avril, mai ou juin 2027 (hors vacances) : exposition au Fil Rouge de la personne ayant obtenu le prix du Jury.**

- **2 semaines d'exposition à partir de septembre 2027 au centre Paris Anim'**